

# Orange se lance Cash dans le paiement mobile

Orange vient faire ses premiers pas dans les services bancaires en France à l'échelle nationale. Après des expérimentations à Strasbourg, à Caen, Lille, et Nice depuis 2014, l'opérateur annonce le lancement d'Orange Cash, ce lundi, sur l'ensemble du territoire, en direction de ses clients. Il s'agit d'un porte-monnaie électronique qui permet d'utiliser le smartphone en lieu et place de la carte bancaire pour payer ses achats chez les commerçants qui acceptent les paiements Visa Europe auquel s'est associé Orange. A l'instar des cartes de paiement NFC (*Near Field Communication*), la technologie de communication sans fil à faible portée, il suffit de rapprocher le téléphone du terminal de paiement pour effectuer la transaction. L'utilisateur tape son code secret directement sur son téléphone. Une étape dont il est dispensé pour les paiements inférieurs à 20 euros (l'utilisateur peut néanmoins désactiver cette fonctionnalité).

L'abonné qui souscrit au service doit télécharger l'application Orange Cash sur un smartphone compatible NFC (ce qui est le cas des smartphones de dernières générations) à l'exception des iPhone d'Apple, faute de normalisation de la fonction de paiement (mais l'opérateur déclare travailler à résoudre la situation). Il doit aussi disposer de la SIM compatible NFC (N9, N8 ou L1) fournie par Orange qui embarque la puce de la carte bancaire, ou plutôt ses caractéristiques de paiement sécurisé. Il doit ensuite créer un compte et renseigner le service en saisissant, une fois pour toute, son numéro de carte bancaire. Lequel servira à alimenter, de manière instantanée, son porte-monnaie électronique. Dans l'absolu, le service est donc ouvert à tous les établissements bancaires. L'application permet également le paiement en ligne sécurisé à partir de la génération d'une carte virtuelle à usage unique. Enfin, des offres promotionnelles d'enseignes partenaires sont proposées, notamment en poussant des alertes sur le terminal de l'utilisateur en fonction de sa localisation.

## **Une banque Orange en 2016**

Orange Cash s'inscrit comme un relais de croissance pour l'opérateur qui se rémunère via une commission prélevée à chaque transaction et sur les recharges. L'entreprise espère ainsi convaincre au moins 10 % de ses 27 millions de clients mobiles d'adopter le service de paiement mobile. Le premier de ce genre en France lancé par un opérateur constitue.

Pour Orange, ce n'est là que le premier étage de la fusée, le groupe étant engagé dans une stratégie plus ambitieuse en matière de services financiers. En juillet dernier, le Pdg Stéphane Richard annonçait sa volonté de lancer une banque en ligne en 2016 en France. C'est déjà une réalité en Pologne où Orange s'est associé à mBank, la 4ème banque de détail du pays, pour ouvrir Orange Finance. Cette banque mobile permet de payer, transférer de l'argent, contracter un crédit... Selon une étude du cabinet ADN'co cité par Orange, un compte bancaire sur trois en France est ouvert en ligne. Le cabinet prévoit également que la moitié des transactions financières devrait s'effectuer sur mobile à l'horizon 2020.

Une perspective juteuse pour les opérateurs. Orange, qui offre des services bancaires depuis

plusieurs années en Afrique avec Orange Money, prend donc de l'avance sur la concurrence. Mais il restera à vérifier l'appétence des abonnés pour ce genre de services en France alors que, contrairement à l'Afrique, les réseaux et services bancaires y sont très développés. SFR s'y est notamment cassé les dents. En septembre 2014, l'opérateur, désormais propriété de Numericable, [mettait un terme à PayCard](#) (une carte de paiement rechargeable qui devait assurer la transition vers le paiement mobile) deux ans après son lancement en 2012.

## 3 millions de clients «**compatibles**»

Mais il est vrai que, depuis, le marché s'est étoffé. Les terminaux de paiement compatibles NFC ont fleuri. En juillet 2015, l'Observatoire du NFC et du sans contact dénombrait plus de 318 000 terminaux de paiement sans fil installés chez les commerçants. Soit près d'un quart du parc français. Et 8,3 millions de smartphones compatibles NFC à travers 90 modèles. Orange déclare de son côté que 3 millions de ses clients possèdent un terminal compatible. D'autre part, un client sur trois ayant téléchargé Orange Cash dans le cadre de ses expérimentations l'utilise régulièrement. Voire un sur deux dans les boutiques de l'opérateur. Des indicateurs qui poussent Orange à estimer que le marché est mûr pour initier sa transition vers le paiement mobile sans contact.

---

### Lire également

[Enquête : Le paiement mobile NFC sécurisé, vraiment ?](#)

[Orange met le mobile au centre des paiements](#)

[Vaste arnaque à l'Apple Pay aux Etats-Unis](#)